



## LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)  
Bernard MOURGUES Titulaire (DOUANES)  
Axel ESCOT Titulaire (DRFIP)

Hubert GALLAND Suppléant (DIRCOFI)  
Christophe LARROUDE Suppléant (Douanes)  
Frederic MANCINI Suppléant (Douanes)

[cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr)  
[bernard.mourgues@douane.finances.gouv.fr](mailto:bernard.mourgues@douane.finances.gouv.fr)  
[cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr)

---

## **COMPTE RENDU CHSCT DU 18 JANVIER 2017 :** **DES EXPERTS MOBILISES ET PAS TOUJOURS AGREES!**

*ODJ: regroupement des services de la DRFIP à Mériadeck, validation des PV des séances précédentes, examen des registres santé et sécurité au travail, problème de l'ambiance thermique dans l'entrepôt de stockage du CSRH des douanes, suite de l'expertise agréée votée le 04/11/2016 pour répondre à une situation collective de troubles psycho-sociaux au CSRH, questions diverses.*

De nombreux points de désaccord entre direction et représentants du personnel pour cette séance à forts enjeux. Sous l'impulsion de la CGT et en accord avec les autres organisations syndicales, des experts ont donc été convoqués pour traiter le point concernant le réaménagement du Champ de Mars à Mériadeck . Ce point a donc été traité en premier, afin de libérer par la suite les collègues convoqués. Par ailleurs, la CGT avait écrit une déclaration liminaire concernant ce sujet, que tu pourras trouver en annexe.

### **Regroupement des services de la direction de la DRFIP sur le site de Mériadeck- 2ième étage**

7 experts ont accompagné les représentants des organisations syndicales pour traiter les points sur les déménagements intervenus au 3e étage de Mériadeck et l'arrivée des agents du Champ de Mars au 2e.

Après un rappel des conditions dans lesquelles doit s'effectuer ce déménagement, des contraintes imposées à la direction et confirmation du déménagement pour fin mars, le Président a donné la parole aux OS.

Les experts ont rappelé les demandes des agents et affirmé l'absence d'une véritable concertation en amont.

Concernant le 3e étage de Mériadeck, après les constatations consignées dans leur rapport par le Médecin de prévention et l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), le président a confirmé que la direction mettrait en œuvre toutes les adaptations et tous les ajustements demandés ( c'est à dire des brouilles).

Concernant le 2e étage (qui doit accueillir les agents de Champ de Mars) :

Les échanges ont été nombreux. Les experts ont confirmé les exigences des agents à savoir ne pas travailler dans des bureaux contenant 3 personnes. Ils ont de nouveau proposé des solutions alternatives pour libérer des bureaux. L'exigence de la direction de loger tout le pôle fiscal au 2e est le vrai obstacle à la demande des agents.

Le président a rappelé que les bureaux des I DIV experts seraient maintenus au plus près des divisions respectives, conformément au souhait des chefs de pôle et de division. Il a par ailleurs ajouté que le chef du pôle fiscal souhaite avoir l'ensemble du Champ de Mars au même étage.

Concernant la division des professionnels, il a précisé que les agents compte tenu des contraintes imposées acceptaient d'exercer dans des bureaux à 3 personnes (sic).

Lecture est donnée des observations et remarques exprimées par les agents de la Division du Contrôle fiscal. Le président a rappelé que toutes les dispositions avaient été prises pour pallier les nuisances sonores constatées. Il a

confirmé que les locaux techniques proches de ces bureaux ne pouvaient absolument pas être transformés en bureaux.

Concernant la division des affaires juridiques, les experts ont confirmé la position de tous les agents de cette division sur l'impossibilité d'exercer correctement leurs missions dans des bureaux contenant 3 personnes. Cela est dû à la fois à des raisons de concentration, de nuisances sonores ou de confidentialité dans les échanges téléphoniques, sans compter les réceptions éventuelles d'usagers.

Face à la position arrêtée du président qui n'entendait pas répondre favorablement aux demandes ou aux propositions des agents, les OS ont demandé une suspension de séance.

La CGT a demandé que soit réalisée une étude ergonomique. Nous avons également exigé la tenue d'un nouveau groupe de travail. En effet, suite à une centaine de signatures sur la pétition intersyndicale contre ce projet de restructuration, monsieur le DRFIP s'était engagé à ce que les chefs de division sollicitent de nouveau l'avis des agents. Or, cela a été fait partiellement, et les OS n'ont eu aucun retour alors que leur avis sur le projet était sollicité lors de cette séance.

Le président a considéré que cela retarderait le déménagement et a estimé, comme le médecin de prévention et l'ISST, que cette étude ne se justifie pas tant que les bureaux sont vides. En outre, ce qui se passe actuellement au 3e étage (aménagements ponctuels maintenant que les agents ont intégré leurs bureaux) est transposable au 2e étage. Il n'est donc favorable :

- ni pour effectuer cette demande d'intervention ergonomique,
- ni pour tenir un nouveau groupe de travail dans le cadre du CHSCT!

Considérant la situation de blocage et l'intransigeance du Président du CHSCT, qui ne souhaite pas que la consultation se poursuive sur le sujet, qui rejette la proposition d'une étude ergonomique et d'un groupe de travail supplémentaire, les représentants des personnels ont voté à l'unanimité une délibération sollicitant dans le cadre de l'article 55-2 du décret 82-453 le recours à un expert agréé.

Le Président qui de toute évidence considère la consultation du CHSCT comme une simple formalité vide de tout sens a par la suite sollicité l'avis de l'instance. Comment donner un avis sur un projet inabouti, alors que nos collègues ne sont pas encore en possession de tous les éléments concernant leur futur aménagement, et sachant que les services déjà restructurés l'ont été à marche forcée ?!

La CGT et Solidaires considérant donc qu'ils ne disposaient pas d'assez d'éléments pour se prononcer, et sachant qu'il plus est qu'une demande d'expertise agréé venait d'être votée, n'ont pas émis d'avis sur le regroupement des services de la DRFIP au 2ième étage du site de Mériadeck.

FO a émis un avis défavorable sur le projet.

### **Validation des procès verbaux du 16 septembre, 12 octobre et du 3 et 4 novembre 2016 :**

PV approuvés par l'ensemble des O.S.

### **Examen des registres santé et sécurité au travail (RSST) :**

## Douanes

**Poids excessif de l'équipement des agents (brigade des douanes de Périgueux):** une inscription à ce sujet a permis d'aborder le problème des troubles musculo-squelettiques dû au poids excessif du gilet pare balles , plus tout le matériel accroché au ceinturon des douaniers. Le médecin a préconisé la dotation d'un brelage (bretelles spéciales) mais la direction a pour l'instant refusé, car ce matériel masque une partie de l'identification « Douane », à l'avant et à l'arrière. Toutefois, afin de soulager le poids du ceinturon, la direction accepte le port d'un étui de cuisse sur prescription médicale.

La CGT a demandé à la direction de ne pas écarté définitivement la solution du brelage tant que l'étui de cuisse n'a pas fait ses preuves..

La CGT en a profité pour rappeler qu'il fallait anticiper l'augmentation de flux passagers que connaît chaque année, à partir de fin mars, l'aéroport de Bergerac en faisant appel à des agents Paris Spécial (équipe de renfort).

En effet, bien que la brigade de Périgueux, qui tient ce point de passage, ait été renforcée dernièrement, le besoin en effectifs pour cette mission existe toujours du fait d'une conjoncture défavorable s'agissant des effectifs de cette unité. Le Directeur a confirmé que 3 agents paris spécial avaient déjà été appelés.

**Brigade des douanes de Bordeaux:** les agents des Douanes demandent des ordinateurs de bureau supplémentaires afin de réaliser le travail de rédaction des rapports de service. Il leur a été confirmé que l'attribution de deux postes supplémentaires était en cours pour une dotation second semestre 2017. Par ailleurs, des prises réseaux supplémentaires ont été activées pour permettre l'utilisation des ordinateurs portables.

**CODT de Bordeaux:** les agents de cette unité se plaignent d'une mauvaise disposition des bureaux par rapport aux écrans et aux fenêtres des locaux. Cette mauvaise disposition génère une fatigue visuelle évidente et un manque de lumière naturelle. Ce problème est la conséquence directe d'un mauvais agencement décidé unilatéralement par la direction des Douanes, et ce malgré les préconisations de la CGT en CHSCT. En effet, les écrans auraient du être placés perpendiculairement aux fenêtres.

La CGT évoquera ce sujet avec les agents lors d'une prochaine visite de site.

## DRFIP

**Problèmes de chauffage dans plusieurs sites :** la vague de froid actuelle a révélé l'état de délabrement avancé de plusieurs sites en matière de chauffage.

La Direction nous a indiqué qu'un audit était en cours pour les postes ayant des chaudières ( Mérignac, La Réole et Arcachon). Cet audit permettra de voir l'état actuel du réseau, et d'en tirer les conséquences.

En attendant, le prestataire est averti de la situation et les pièces défectueuses ont été changées. La Direction a reconnu sa lenteur à effectuer ces opérations, malgré les inscriptions RSST et nos rappels fréquents.

Concernant le site d'Audeguil, l'attribution de convecteurs supplémentaires a été effectué et servira à assurer un chauffage correct dans les différents locaux.

**Problèmes sonores dans certains bureaux réaménagés de Mériadeck :** comme la CGT l'avait prévu, cette restructuration va dégrader la situation de nombre de services. En effet, les agents se retrouvent dans des espaces de plus en plus confinés (six pour la comptabilité de la recette, avec de nombreux appels téléphoniques). Il est évident que les nuisances sonores provoquées par cette densification va se faire ressentir sur la qualité du travail de tous. Là encore, et malgré un combat de plusieurs mois de la part de la CGT, la Direction fait la sourde oreille, sans mauvais jeu de mots... Nous restons bien évidemment mobilisés sur ce sujet qui est à nos yeux éminemment important.

**Paierie Départementale:** comme la CGT le relaie depuis plus de deux ans, un problème se pose dans un service, à cause d'une moquette insalubre. Les agents demandent à ce que cette moquette soit enlevée, et remplacée par un sol plastique plus hygiénique. La Direction ne peut rien faire selon elle, arguant qu'elle n'est que locataire des lieux... Il suffirait pourtant de contacter le conseil Départemental pour transmettre cette doléance: cela serait sûrement possible, étant donné qu'une partie de la moquette de la Paierie a déjà été enlevée il y a quelques années...

## **Situation concernant l'ambiance thermique au centre de stockage du CSRH du Bouscat**

Ce sujet a été mis à l'ordre du jour à l'initiative de la CGT suite à une inscription au registre spécial faisant état de température de l'ordre de 12°/13°C dans l'entrepôt du Bouscat du CSRH sur une période de 15 jours en décembre dernier.

Suite à cette inscription, une réunion a eu lieu le matin même à la direction afin d'évaluer les mesures à prendre avec la direction et les agents concernés.

Le chef de centre est revenu sur ces mesures afin d'en informer le CHSCT.

Il s'avère que le dispositif de chauffage utilisé ne peut pas être éteint et doit fonctionner en H24 pour fournir une température acceptable aux agents.

Dans ce cadre, il a été prévu de remonter la programmation, un certain nombre de réglage étant insuffisants. Un relevé de température régulier a été effectué pour juger de la pertinence du réglage.

Parallèlement, des chauffages d'appoints ont été affectés au service, un tapis de sol a été installé, des polaires individuelles ont été fournies aux agents et il a été décidé d'utiliser une porte de service jusqu'alors fermée à clé afin de limiter l'ouverture d'un grand portail intérieur qui véhiculait le froid.

Pour autant, le fonctionnement en continu du système de chauffage n'est pas satisfaisant pour des questions d'économies d'énergie ; un déplacement de l'antenne immobilière de Toulouse est d'ores et déjà prévu pour évaluer les pistes d'amélioration en terme de chauffage et d'isolation.

Même si la CGT souligne la réactivité de la direction dans cette affaire (il faut dire que l'inscription du risque au registre spécial danger grave et imminent avait un peu facilité cette réactivité), nous ne pouvons que regretter la sollicitation tardive de l'antenne immobilière dans ce dossier.

## **Suite à donner à la demande d'expertise agréée votée en CHSCT le 04 novembre 2016 pour répondre à une situation collective de troubles psycho-sociaux au CSRH des douanes de Bordeaux**

Le 28 novembre 2016, le Directeur Interrégional des douanes a informé le Président du CHSCT de la Gironde de sa décision de ne pas faire droit à la demande de recours à une expertise externe agréée sollicitée par les représentants des personnels le 04 novembre 2016.

Cette réponse a été portée à la connaissance des représentants des personnels en CHSCT33 lors de la séance du 18 janvier 2017.

Le chef de service justifie notamment sa décision par le fait qu'un plan d'actions a été élaboré par la direction des douanes sur la base des conclusions du rapport du médecin de prévention qui faisait suite à des entretiens collectifs mené par ce dernier conjointement avec la conseillère de prévention et la correspondante sociale.

Selon la direction des douanes, ce plan d'action ainsi que l'audit externe diligenté auprès de l'ensemble des acteurs de la sphère RH Douane auxquels appartient le CSRH sont de nature à traiter le risque psycho-social identifié.

Pourtant, quand on y regarde d'un peu plus près, on se rend compte qu'il s'agit d'un discours de façade puisque le comité et les agents sont maintenus dans l'ignorance des démarches entreprises par la direction des douanes.

Ainsi, les représentants des personnels n'ont pas été informés de la traduction dans les faits des mesures figurant dans le plan d'actions et notamment de la demande d'évolution de l'outil SIRHIUS qui vise à améliorer sa fiabilité et l'automatisation des process.

Concernant la charge de travail, le recours à des auxiliaires-vacataires est assumé alors qu'il n'est pas de nature à satisfaire le besoin permanent en personnel et qu'au contraire il est de nature à encourager le sentiment d'anxiété exprimé par les agents et qu'il consomme de façon récurrente des ressources en interne pour la formation professionnelle de cette catégorie de personnel, besoin non prise en compte à ce jour dans l'effectif de référence du CSRH.

De plus, le plan d'actions n'a toujours pas été communiqué aux agents du CSRH plus de deux mois après la séance du 4 novembre et les agents ne sont toujours pas fixés sur la date du groupe de travail sensé étudier la question de leur régime indemnitaire ce qui n'est pas de nature à satisfaire le besoin de reconnaissance exprimé.

Enfin, les représentants des personnels ne disposent d'aucune information concernant l'audit diligenté sur l'ensemble des acteurs de la sphère RH, sur l'identité du prestataire réalisant l'audit, sur son agrément par le Ministère du Travail et sur le cahier des charges de l'audit alors que cette démarche doit permettre selon la direction d'analyser les processus et la question cruciale des charges de travail et donc du niveau d'effectifs.

Interrogé sur tous ces points, le chef de centre est bien dans l'embarras ; il nous apprend uniquement que le plan d'actions a été diffusé aux agents du CSRH...la veille du CHSCT

Dans ces conditions, nous ne pouvons que maintenir notre demande d'expertise agréée. Pour autant, la procédure prévoit la médiation de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) pour rapprocher les points de vue.

Ce dernier propose de partir à la pêche aux informations, nous espérons que sa démarche nous permettra de sortir de l'opacité qui caractérisent l'audit externe conduit par la direction des douanes et les mesures figurant dans le plan d'actions.

Le compte rendu de son intervention est prévu pour la séance du CHSCT33 du 13 mars prochain.

Si l'action de l'ISST n'aboutit pas, la procédure prévoit la saisine de l'inspection du travail.

## Questions diverses

### Avenir du site d'Audeguil :

La CGT a questionné le Président quant au devenir de ces locaux. Pour rappel, le CHSCT avait décidé de financer un nouveau système de climatisation pour ce bâtiment en 2016. Devant la réticence quelque peu surprenante de la Direction à engager ce chantier, il nous est apparu qu'il y avait un loup dans la bergerie.

Nos divers questionnements d'hier ont permis de lever le voile sur l'avenir de ce site : « la direction n'engagera pas de frais sur des sites dont la pérennité n'est pas garantie ». De nouveaux deniers tomberont bientôt dans la besace de l'État ... Contradictoire, quand on nous répète que toutes les administrations d'Etat cherchent à se reloger dans des sites domaniaux plutôt que de payer des loyers prohibitifs. Or, le site d'Audeguil appartient bel et bien à la DRFIP, et est situé en plein coeur de Bordeaux.

### Sécurité à la Cité Administrative :

De multiples exemples laissent planer des doutes au sujet des protocoles applicables en cas d'accident ou de malaise survenus au travail.

Un conseil de Cité devrait permettre au Président de nous apporter des retours ultérieurs à des situations actuellement floues : que faire en cas de retard ou d'impossibilité à contacter le Samu (15) , responsabilité des divers intervenants, procédures à suivre, etc.

### Site de Lesparre :

Le permis n'est toujours pas déposé, le dossier étant toujours dans les mains de Bercy... Du retard est donc malheureusement à prévoir. Nous resterons bien évidemment très attentif à cette situation.

### Site de la Réole :

Il nous a été confirmé que les collègues qui seront concernés par des fermetures de postes (SIE et SPF) pourront bénéficier de la « garantie à la commune » si tel est leur souhait. La Direction s'engage à respecter les règles de mutations actuelles.

D'autres questions se posent sur ce site, en souffrance à cause d'un volume de travail très important par rapport à son effectif de base. Même si des arrivées d'agents devraient avoir lieu courant 2017 concernant le SPL, il est alarmant de noter que la masse de travail est susceptible de s'accroître encore d'une manière non négligeable. La Direction devait traiter tous ces points lors d'une réunion technique ayant lieu le lendemain de la séance plénière. Or, il est fortement regrettable de noter qu'elle n'a pas tenu sa promesse sur ce point. La CGT au bon moment saura leur rappeler les difficultés de nos collègues et assurera le suivi de ce dossier.

### Avenir du Champ de Mars :

Il était acté que la direction de la DIRCOFI allait venir s'installer dans ces locaux. Le reste de l'espace sera donc occupé par la délégation interrégionale selon les dernières informations. La Direction nous laisse dans l'expectative pour le reste de l'espace vacant, si espace vacant il y a.



**Monsieur le Président,**

**La CGT tient à dénoncer une nouvelle fois le comportement de la Direction sur le réaménagement des services centralisés à Mériadeck.**

**Le constat est édifiant: un manque de dialogue s'est cruellement fait ressentir, les différentes phases de restructuration s'étant faites à marche forcée.**

**Aucune réelle information des agents n'a été effectuée.**

**Ces derniers n'ont pas été associés en totalité à une réelle discussion sur les projets.**

**Ce genre de démarche ne fait que produire amertume et incompréhension.**

**Le sentiment que tout s'est joué d'avance est bel et bien réel, et, nous, représentants du personnel, en sommes témoins vu le nombre de doléances en ce sens qui nous ont été adressées.**

**Espaces de travail exigus, ambiances sonores insupportables, locaux inadaptés à certaines tâches, non prise en compte des propositions des agents : nous préférons nous arrêter là, de peur de se faire taxer de passésistes. Cependant, loin d'être nostalgique, la CGT relève simplement le nouveau mode de fonctionnement de la DRFIP. Comment le qualifier? Moderne et à l'écoute ou directif et contraignant? Pour nous, le choix est clair.**

**Nous revendiquons donc :**

- Une information et une association de plein droit de l'ensemble des collègues concernés**
- Une transparence totale et une communication réelle de la Direction quant aux différents projets**

**Aujourd'hui, il est cruel de constater que les groupes de travail deviennent improductifs, faute d'informations complètes. Il est tout aussi dommageable de noter que les réunions entre agents et hiérarchie, lorsqu'elles ont lieu, ne sont plus des espaces d'échanges.**

**La CGT ne peut s'associer à ce fonctionnement, qui cultive les cachotteries voire les secrets.**